

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-115329/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Villes Universitaires de France et paiement de la cotisation 2022** 19790

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), réunit élus et techniciens issus de 99 collectivités territoriales et intercommunalités, l'association a pour objectif de confronter les pratiques et mutualiser les initiatives des politiques publiques de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

L'AVUF intervient en synergie et en complémentarité avec France Urbaine, association qui fédère les métropoles et grandes villes françaises, dont elle constitue le « bras armé » en matière d'enseignement supérieur et recherche.

L'AVUF se positionne à la fois comme centre de ressources, force de propositions et interface dynamique avec ses adhérents. Elle poursuit essentiellement 3 objectifs :

- Aider les élus et personnels des collectivités adhérentes à mieux appréhender les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire.
- Formuler des propositions auprès de l'Etat et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Elaborer des services ou des événements communs avec tout ou partie des adhérents.

L'AVUF travaille régulièrement avec les autres associations d'élus ou de collectivités (AdCF, FNAU, France urbaine, Villes de France) en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Université, et avec l'appui de la Banque des Territoires.

Par ailleurs, de nombreuses rencontres et séminaires sont organisés en présentiel ou distanciel autour de thématiques d'actualité sur les thèmes suivants :

- Valorisation de la recherche et développement économique
- Mobilisation de la recherche pour l'action publique locale
- Contrat de Plan Etat Région
- Campus et université dans la ville
- Europe et relations internationales
- Universités et cartes territoriales
- Vie de l'étudiant/Précarité étudiante/Santé des étudiants

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération n° ECO 010-851/16/CM du 19 septembre 2016, puis a renouvelé son adhésion pour les années suivantes.

Afin de bénéficier du partage d'expériences sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur au sein de grands territoires à l'échelle nationale et internationale, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France auquel elle adhère depuis sa création, dans la continuité de la Communauté du Pays d'Aix et de Marseille Provence Métropole.

Le montant de la cotisation au titre de l'année 2022 pour les établissements de coopération intercommunale de plus de 200.000 habitants est de 1500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La pertinence pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de pouvoir confronter sa vision et son expérience sur l'organisation de l'enseignement supérieur et la recherche à celles d'autres grands territoires nationaux et internationaux.
- L'importance de bénéficier des apports d'un réseau organisé.
- La nécessité d'effectuer une veille sur les grandes thématiques liées à ce domaine.

- La volonté de la Métropole de renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2022.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) ainsi que le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 1500 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal Métropolitain 2022, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 011, nature 6281, fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE